

Rapport

Date de la séance du CE: 22 octobre 2014
Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie
N° d'affaire: 471947
Classification: Non classifié

Münsingen / Nouveau centre d'entretien pour l'Office cantonal des ponts et chaussées Crédit d'engagement pluriannuel pour la réalisation

Table des matières

1	Synthèse	2
2	Bases légales	2
3	Description de l'affaire	2
3.1	Nécessité d'un centre d'entretien centralisé	2
3.2	Choix du site de Münsingen.....	2
3.3	Avenir des sites actuels	3
3.3.1	Oberdiessbach	3
3.3.2	Worb.....	3
3.4	Mesures liées à la construction du centre d'entretien de Münsingen.....	3
3.4.1	Démolition et dépollution du site	3
3.4.2	Location provisoire.....	3
3.4.3	Nouveaux bâtiments	4
3.5	Durabilité	4
3.5.1	Société	4
3.5.2	Economie	4
3.5.3	Environnement	4
4	Répercussions sur les finances et le personnel	4
4.1	Vue d'ensemble des coûts	4
4.2	Type de dépense	5
4.3	Financement.....	5
4.4	Evolution des coûts durant l'étude de projet.....	5
4.5	Coûts d'équipement et répercussions sur le personnel	6



4.5.1	Equipement	6
4.5.2	Personnel	6
4.6	Rentabilité.....	6
4.7	Economies.....	6
5	Calendrier.....	6
6	Proposition.....	6

1 Synthèse

Un nouveau centre d'entretien centralisé doit être construit à Münsingen pour l'inspection des routes Mittelland Est ; ce centre est appelé à remplacer ceux des trois sites actuels de Münsingen, Oberdiessbach et Worb. Un crédit de 9 480 000 francs est demandé à cet effet (coût total de CHF 10 450 000.–, desquels sont déduits les frais d'étude de projet déjà approuvés de CHF 970 000.–).

2 Bases légales

- Loi du 20 juin 1995 sur l'organisation du Conseil-exécutif et de l'administration (LOCA ; RSB 152.01), article 33
- Ordonnance du 18 octobre 1995 sur l'organisation et les tâches de la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie (OO TTE ; RSB 152.221.191), article 14
- Loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP ; RSB 620.0), articles 42 ss
- Ordonnance du 3 décembre 2003 sur le pilotage des finances et des prestations (OFP ; RSB 621.1), articles 136 ss
- Loi du 4 juin 2008 sur les routes (LR ; RSB 732.11), articles 38 ss

3 Description de l'affaire

3.1 Nécessité d'un centre d'entretien centralisé

A la suite d'un examen de l'organisation de l'ensemble des inspections des routes dans le canton de Berne, effectué en 2010/2011, le nombre d'inspections des routes dans l'arrondissement d'ingénieur en chef Mittelland Est a été réduit au 1^{er} mai 2012 de quatre à trois, dans l'optique d'assurer plus efficacement l'entretien et l'exploitation des routes cantonales, et donc d'optimiser les coûts. Depuis lors, l'inspection des routes Mittelland Est opère à partir des trois sites de Münsingen, Oberdiessbach et Worb. Elle assure l'entretien des routes dans l'ensemble de la région située au sud-est immédiat de Berne, qui comprend notamment la vallée de l'Aar, le Kiestental et le Worblental. Cette répartition sur trois sites encore complique les processus de travail. Un engagement efficace de toutes les ressources, qu'il s'agisse de personnel, de machines ou d'outils ne pourra véritablement être possible que si l'inspection des routes est regroupée sur un site unique.

3.2 Choix du site de Münsingen

Le site actuel de Münsingen est celui qui convient le mieux à un centre d'entretien centralisé. Le centre d'entretien qui s'y trouve actuellement, construit dans les années 1950 dans une ancienne gravière, a cependant atteint depuis longtemps les limites de ses capacités, et il ne

correspond plus aux exigences actuelles. Une partie des entrepôts et des baraquements date de plus de 60 ans. La substance de ces bâtiments est en très mauvais état, et ils présentent des dommages. Les installations électriques et sanitaires laissent à désirer, et il manque des locaux pour le personnel, ainsi qu'une aire de lavage des véhicules. Les prescriptions relatives à la protection de l'environnement, à la sécurité au travail et à la protection de la santé ne sont plus respectées depuis longtemps. En 1994, une annexe en bois a été érigée pour faire office de bureau. Son permis de construire de durée limitée a déjà été prolongé à plusieurs reprises, et elle devra être définitivement démontée au printemps 2016 au plus tard.

3.3 Avenir des sites actuels

3.3.1 Oberdiessbach

Les bâtiments et entrepôts du site d'Oberdiessbach se trouvent dans une ancienne gravière à l'écart de la route cantonale, en dessus du village, et ne conviennent donc pas pour un emplacement centralisé. L'accès s'effectue de plus par la route communale qui traverse en partie des zones habitées. Il est prévu de transférer l'atelier et le groupe d'entretien du site d'Oberdiessbach dans le nouveau centre de Münsingen.

L'immeuble compte au total près de 13 000 m². Après la centralisation, un espace d'environ 500 m² situé dans l'angle sud continuera à être utilisé pour le service hivernal de la zone Kiestal / Linden / Jassbach / Bleiken, ainsi que pour l'entreposage de matériaux de construction des routes. Un nouveau silo à sel, que l'inspection des routes partagera avec la commune d'Oberdiessbach, sera construit début 2015. A moyen terme, il est prévu de vendre la majeure partie de l'immeuble qui restera inutilisée. Le terrain se trouve dans une zone affectée à des besoins publics. Selon la comptabilité analytique d'exploitation de la TTE d'août 2014, la valeur comptable du terrain et des bâtiments qui s'y trouvent est d'environ 300 000 francs.

3.3.2 Worb

Le site actuel de Worb fera place, au 15 octobre 2015, au projet communal de protection contre les crues. Après les travaux de renaturation, la Worble s'écoulera sur le terrain actuel du centre d'entretien. La parcelle, qui se trouve dans une zone affectée à des besoins publics, sera vendue à la commune de Worb, pour un prix se situant vraisemblablement autour de 200 000 francs.

3.4 Mesures liées à la construction du centre d'entretien de Münsingen

3.4.1 Démolition et dépollution du site

Avant la démolition des bâtiments, on procèdera à l'assainissement du site pollué, et à l'évacuation des matériaux contaminés.

3.4.2 Location provisoire

Durant la phase de construction, le personnel des centres d'entretien de Münsingen et de Worb s'installera dans des locaux appartenant à la Bio Schwand SA, qui se trouvent juste en dessus du centre d'entretien de Münsingen. Avec un coût total d'environ 60 000 francs, cette solution est nettement plus avantageuse que l'édification de locaux provisoires.

3.4.3 Nouveaux bâtiments

Le nouveau centre d'entretien est situé dans un repli de terrain entre la route cantonale et la forêt ; il se compose de trois corps de bâtiment totalisant une surface utile principale d'environ 1700 m². Le bâtiment d'exploitation compte trois étages ; il abrite le vestiaire, une salle de pause, l'ensemble des installations techniques ainsi que des bureaux. La halle 1 accueille l'atelier, une aire de lavage des véhicules, des entrepôts et le garage ainsi que le silo à sel. La halle 2 fera office de garage pour les véhicules du service d'hiver, et d'entrepôt pour les chasses-neige en été.

Les véhicules accèdent au centre d'entretien par la route existante du côté du bâtiment d'exploitation. Des places de stationnement pour le personnel et les visiteurs sont disponibles à proximité immédiate. La sortie des véhicules s'effectue près du silo à sel, à l'autre extrémité de la parcelle. Pour assurer la sécurité de la circulation, il importe d'élargir la route cantonale dans ces deux zones d'entrée et de sortie.

Les bâtiments, aire de lavage et ateliers compris, seront construits en bois. Le chauffage sera assuré par une pompe à chaleur eau/eau, et les parties chauffées seront réalisées selon le standard Minergie-P-ECO®. Les bâtiments sont tous systématiquement conçus conformément au principe de la séparation des systèmes. Le toit du bâtiment d'exploitation et celui de la halle 2 seront végétalisés de manière extensive, et le toit de la halle 1 accueillera une installation photovoltaïque.

3.5 Durabilité

Le projet respecte les principes du développement durable (RRB n° 1885 du 25 octobre 2006) ainsi que les principes stratégiques de gestion des biens immobiliers du canton. Dans ce contexte, les aspects suivants sont prioritaires :

3.5.1 Société

Le nouveau centre d'entretien assure en tout temps le bon état ainsi que la praticabilité des 132 kilomètres de routes cantonales ainsi que des installations et équipements qui en font partie, dans une zone regroupant 31 communes et environ 62 000 habitants.

3.5.2 Economie

Le site centralisé permet de fournir les mêmes prestations de manière plus efficace, et de réaliser ainsi les économies prévues dans le domaine de l'entretien des routes. La vente des immeubles de Worb et d'Oberdiessbach dégage des recettes pour le canton.

3.5.3 Environnement

L'utilisation de l'immeuble existant, directement situé le long de la route cantonale, permet d'éviter l'utilisation de terrain supplémentaire. Les bâtiments sont construits essentiellement en bois et satisfont au standard Minergie-P-ECO®. Les terrains seront assainis et les matériaux contaminés évacués dans les règles de l'art.

4 Répercussions sur les finances et le personnel

4.1 Vue d'ensemble des coûts

Niveau des prix : octobre 2013, indice des prix de la construction dans l'espace Mittelland, 124,7 points

Coût total (y c. 8 % de réserves)	CHF 10 450 000.–
<u>Coûts de construction</u>	CHF 9 790 000.–
• Etude de projet • Nouvelles constructions • Elargissement routier • Installation photovoltaïque	
<u>Frais de location</u>	
Frais de location uniques pour hébergement provisoire	CHF 60 000.–
<u>Coûts d'équipement</u>	CHF 600 000.–
• Silo à sel • Aménagement atelier • Equipement bureaux et vestiaire	
Montant déterminant en matière d'autorisation de dépenses selon l'article 143 OFP	CHF 10 450 000.–
./.. dépenses déjà approuvées pour l'étude de projet (ACE n° 1316 du 16 octobre 2013)	– CHF 970 000.–
Crédit à approuver	CHF 9 480 000.–

4.2 Type de dépense

Il s'agit de dépenses nouvelles et uniques au sens des articles 46 et 48, alinéa 1 LFP.

Le présent arrêté autorise les coûts supplémentaires liés au renchérissement (art. 54, al. 3 LFP et art. 151 OFP).

4.3 Financement

La présente affaire est inscrite au budget et au plan intégré mission-financement de la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie. Il s'agit d'un crédit d'exécution et d'un crédit d'engagement pluriannuel au sens de l'article 50, alinéa 3 LFP, qui sera relayé par les paiements prévus au chiffre 4 du projet d'arrêté, sous réserve de l'approbation des budgets annuels.

4.4 Evolution des coûts durant l'étude de projet

Durant la phase d'élaboration du projet, des mesures supplémentaires qui n'avaient pas encore été prises en considération dans l'estimation sommaire des coûts effectuée pour le crédit d'étude (ACE 1316/2013) se sont révélées nécessaires :

- Elargissement de la route cantonale dans la zone d'entrée et de sortie des véhicules
- Assainissement des sites et des terrains pollués
- Frais de location pour l'hébergement provisoire des centres d'entretien durant la phase de construction
- Construction de l'installation photovoltaïque
- Equipement spécifique à l'utilisateur (financé par l'OPC)
- Réserves

En revanche, les mesures suivantes ont permis de réaliser des économies par rapport aux estimations initiales :

- Renonciation à des sous-sols
- Réduction des surfaces aux exigences minimales
- Renonciation à des portes pour la halle 2

4.5 Coûts d'équipement et répercussions sur le personnel

4.5.1 Equipement

L'OPC prend en charge les coûts de 600 000 francs pour l'équipement spécifique à l'utilisateur. Cela comprend les équipements de l'atelier et des garages, des bureaux, de la salle de pause et du vestiaire, ainsi que le silo à sel et son infrastructure technique.

4.5.2 Personnel

Le regroupement des trois sites en un seul n'a pas de répercussion particulière sur l'état des postes de l'inspection des routes Berne Mittelland Est. Dans le cadre du programme d'économies de l'OPC, les effectifs ont déjà été réduits d'un poste à partir du début de l'année 2014.

4.6 Rentabilité

Les coûts du projet sont inférieurs aux coûts d'investissement standard* du canton de Berne. L'utilisation d'un site existant, qui du fait de son emplacement pourrait difficilement être d'un autre usage pour le canton, permet d'éviter l'achat de terrain, ou l'utilisation de surfaces d'une plus grande valeur.

* Les coûts d'investissement standard correspondent à des forfaits par unité de surface (CHF/m² de surface utile principale) qui incluent la totalité des coûts de construction d'un bâtiment à l'exception des coûts d'acquisition du terrain, des coûts d'équipement et des frais spéciaux, qui font l'objet d'un décompte séparé. Ils constituent un cadre financier pour les constructions nouvelles et les transformations. Les chiffres sont régulièrement actualisés et se fondent sur des évaluations systématiques ainsi que sur l'analyse de 43 constructions exemplaires réalisées dans différentes régions de Suisse.

4.7 Economies

La centralisation crée un cadre propice aux synergies et à l'optimisation des processus, et permet un engagement plus efficace du personnel et des machines. Elle permet par ailleurs de libérer les immeubles de Worb et d'Oberdiessbach, que le canton pourra vendre, à moyen terme, et ainsi dégager des recettes d'environ 500 000 francs.

Il n'y a pas de coûts induits.

5 Calendrier

- Début probable des travaux : juin 2015
- Mise en service : août 2016

6 Proposition

Pour les motifs exposés ci-dessus, nous vous proposons d'approuver le projet d'arrêté ci-joint.

Annexes

- Projet d'arrêté
- Plan d'ensemble